



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

**Le Délégué Territorial**

N/Réf.: FA/JBC/SB 2022 - 22

Objet Dossier suivi par : JB CASTELL/ F. ACKERMANN

Téléphone : 04 90 86 57 15

Mail : f.ackermann@inao.gouv.fr

V/Réf. : 2022-06/002-AC/GB/PE/CB/SL

OBJET: modification n°2 PLU Bédoin

**Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
301 av. Barral des Baux  
CS 90001**

**84 410 BEDOIN**

Avignon, le 16 septembre 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 22 juin, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2 du PLU de votre commune.

La commune de Bédoin est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées ou Appellations d'Origine Contrôlées (AOP/AOC) « Ventoux », « Muscat du Ventoux » et « Huile d'olive de Provence ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Méditerranée », « Vaucluse », « Agneau de Sisteron », « Miel de Provence » et « Thym de Provence ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La présente modification n°2 fait suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de Nimes le 15/12/2020 d'une précédente modification n°2, approuvée en 2019 et sur laquelle l'INAO avait émis un avis favorable par courrier du 2 novembre 2018.

Cette nouvelle version est expurgée des points ayant motivé l'annulation et intègre de nouvelles évolutions répondant aux obligations et besoins actualisés de la commune.

Parmi ces évolutions, l'INAO a notamment examiné celles relatives aux emplacements réservés en zone A et N, susceptibles d'avoir un impact éventuel sur les AOP et IGP du territoire.

D'un point de vue global, elles apparaissent mieux-disantes.

Seule la création du nouvel emplacement réservé n°19, d'une superficie restreinte de 0,55 ha, en zone A, pour une aire de stationnement à proximité d'équipements sportifs, appelle une remarque de la part de l'Institut du fait de sa discontinuité avec les parcelles déjà équipées. Aussi, la concrétisation du projet à cet endroit pourrait conduire à soustraire à l'agriculture une superficie plus conséquente. Or bien qu'actuellement déclaré en jachère à la PAC cet emplacement est classé en AOC « Ventoux » dans un secteur où cette production est d'usage.

A l'exception de cette remarque, je vous informe que l'institut n'émet pas d'objection à l'encontre de ce projet de modification n°2 du PLU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial,  
Emmanuel ESTOUR

**Copie : DDT 84**

**INAO - Délégation Territoriale Sud-Est**

**Site d'Avignon**

Forum de Courtine - Boîte postale 60 912 - 84090 AVIGNON CEDEX 9

TEL. 04 90 86 57 15 / TELECOPIE : 04 90 86 48 74

www.inao.gouv.fr